

le vendredi 31 janvier 2003

10 heures

Prière.

M^{me} Dubé dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens du nord-ouest du Nouveau-Brunswick, qui demandent des mesures contre les compagnies d'assurance qui augmentent leurs tarifs. (Pétition 10.)

L'hon. M. Lord dépose les documents suivants sur le bureau de la Chambre : d'une part, *Notes pour une allocution prononcée par l'honorable Bernard Lord, premier ministre du Nouveau-Brunswick : État de la province 2003 : Fredericton, NB : le 30 janvier 2003* et, d'autre part, *Progrès vers un meilleur avenir : Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick 2002-2012 : Première année.*

Le consentement unanime ayant été accordé pour revenir à la présentation d'invités et aux messages de félicitations, le président accueille à la Chambre Harold Fanjoy, député progressiste-conservateur provincial de 1974 à 1987. L'hon. M. Mockler et M. S. Graham se joignent au président à cet égard.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. S. Graham :

29, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne ;*

par l'hon. M. Volpé :

30, *Loi sur l'électricité.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère de la Sécurité publique.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Le président du comité suspend la séance à 11 h 37.

11 h 55

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Le président du comité suspend la séance à 14 h.

14 h 10

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 16 h 35.